

**Réunion natation
piscine de Montalieu
Vercieu**

6/02/2018

Anne-Marie BRUNET

CPC missions EPS

Circonscription de Pont de Chérucy

Ordre du jour

- ▣ le planning mai-juin 2018
- ▣ la circulaire natation de n°2017-127 du 22/08/2017
- ▣ Taux d'encadrement : transport, natation
- ▣ le POSS 2018
- ▣ le règlement intérieur de la piscine 2018
- ▣ la convention natation
- ▣ le projet d'intervention : prise en charge des groupes
- ▣ le mot d'information pour les parents
- ▣ L'Unité d'Apprentissage natation
- ▣ Le bilan natation

Le planning

- Planning enseignants
 - Modifications en fonction des disponibilités des classes

Documents de cadrage

- ▣ la circulaire natation n° 2017-127 du 22-8-2017 (voir site IEN)
- ▣ Encadrement :
 - Transport (voir site IEN)
 - Natation (circulaire de 2017, voir site IEN)
 - Les recommandations pour l'encadrement (agrément des intervenants bénévoles) :
 - MNS : tous groupes
 - Enseignants : tous groupes
 - Parents bénévoles agréés : groupes intermédiaires

Les enfants dispensés restent à l'école.

Natation scolaire

Directives, rappels DASEN du 4 janvier 2016 :

- Activité à encadrement renforcé (agrément des intervenants)
- Projet d'intervention autorisé par le directeur (projet pédagogique, projet de bassin)
- Convention signée par le directeur
- Pendant la séance, l'enseignant reste vigilant sur :
- L'enseignement (qui, comment, validation du savoir nager)
- La sécurité (définie dans le POSS, continue , vigilance entrées et sorties du bassin, pas de « moment récréatif »)
- En cas de manquement constaté dans la surveillance des intervenants, l'enseignant doit interrompre la séance et faire sortir les élèves de l'eau.

Le taux d'encadrement pour l'enseignement

Le taux d'encadrement :

- Pour l'école élémentaire par classe : l'enseignant + 1 adulte agréé (jusqu'à 30 élèves)
- Au-delà de 30 élèves : 1 personne agréée supplémentaire par tranche de 10 élèves

Pour chaque créneau natation :

- 1 MNS en enseignement
 - Tee shirt bleu
- 2 personnes en surveillance (1 MNS + 1 surveillant de baignade)
 - Tee shirt rouge

Les accompagnateurs :

- Un parent accompagnateur minimum par séance est nécessaire pour :
- l'aide à l'habillage et au déshabillage.
- Les passages aux toilettes pendant les séances
- La sécurité des élèves durant le déplacement

Documents de référence

- ▣ Le fonctionnement de la piscine :
 - ▣ Le POSS
 - ▣ Le règlement intérieur
- ▣ Les documents institutionnels :
 - ▣ La convention natation : à imprimer, signer et à conserver à l'école
 - ▣ [Le projet d'intervention pré rempli](#)

Un projet commun pour des classes d'écoles différentes

Le taux d'encadrement se calcule globalement

Chaque directeur signe pour l'enseignant de son école

Parents agréés (nom de l'école)

- L'information aux parents :
 - caractère obligatoire de cet enseignement
 - validation de l'ASSN

Les classes inscrites

- ▣ 13 classes des écoles de Porcieu Amblagnieu, Montalieu Vercieu, Bouvesse Quirieu, Courtenay et Parmilieu sont inscrites sur le planning 2018
- ▣ Le cycle natation débutera le lundi 7 mai 2018 et s'achèvera le vendredi 29 juin 2018.
 - **Le cycle est composé de 7 séances**
 - Aménagements du planning :
 - La première séance n'est pas annulée même s'il pleut.
 - Modalité d'annulation des séances : voir document transmis par la CCBD.

	Fonction	NOM	Prénom	coordonnées	mails
Aquaparc Vallée bleue	Responsable d'établissement accueil des scolaires à la vallée bleue, contact annulation de séance	M.GUYOT	Rémi	07.54.80.12.98	direction@valleebleue.org
	Chef de Bassin	M. MAGAUD	Guillaume	06.84.47.48.02	magaud.guillaume@gmail.com

Commune	Ecoles	Directeurs/directrices			
Bouvesse Quirieu	élémentaire		Mme THOMAS	Fabienne	04.74.83.42.95
Montalieu Vercieu	élémentaire		Mme HARDOT	Séverine	04.74.88.55.90
Porcieu Amblagnieu	élémentaire		M. GONZALEZ	Frédéric	04.74.88.47.79
Courtenay	primaire		Mme CHARLES	Ghislaine	04.74.80.80.33
Parmilieu	élémentaire		Mme CADRAN	Stéphanie	04.74.90.67.14

Le coût des séances

- ▣ Les transports sont organisés et financés par la CCBD.
- ▣ En fonction de la taille du car, les parents accompagnateurs et/ou agréés se rendront à la piscine par leur propres moyens (information donnée avant les séances).
- ▣ Le coût des séances de natation est à la charge de la mairie ou du Sou des écoles de chaque commune.

L'unité d'apprentissage

- ▣ Avant la 1^{ère} séance l'enseignant constitue les groupes en référence au projet de bassin (comportement) : (auto évaluation des élèves en référence à la page suivante et au projet de bassin)
 - ▣ Groupe des crabes
 - ▣ Groupe des grenouilles
 - ▣ Groupe des poissons
- ▣ Une phase de structuration : savoir nager (séance 1 à 6)
 - ▣ Construire le corps flottant
 - ▣ Construire le corps projectile propulseur (début)
 - ▣ Evaluation (séance 7)
 - ▣ Évaluation crabes
 - ▣ Test correspondant au palier 1 du savoir nager (grenouilles)
 - ▣ [ASSN](#) (poissons)
- ▣ Une phase d'évaluation : dernière séance (ASSN)



Atelier 1 : niveau crabe, l'élève :

- Entre dans l'eau par le bord seul
- Se déplace le long du mur en se tenant à une main
- Se déplace le long du mur avec une immersion de la tête de 3 à 5 s
- Sort seul par le bord



Atelier 2 : niveau grenouille, l'élève :

- Entre dans l'eau par le bord seul
- Se déplace le long du mur en valsant
- Se déplace le long du mur à une main avec une immersion de la tête sur 5 à 7 s.
- Explore la profondeur avec la perche et touche le fond (maximum 1,50 m)
- Descend le long d'une perche oblique tête la première pour aller ramasser un objet.
- Quitte ses appuis plantaires et franchit brièvement le cerceau (immersion 3 à 5 s)
- Sort seul par le bord



Atelier 3 : niveau poisson, l'élève :

- Entre dans l'eau par le bord seul
- Se déplace le long du mur à une main ou sans appuis avec une immersion de la tête de 10 s
- Explore la profondeur avec la perche, touche le fond (taille de l'élève + une longueur de bras) et remonte passivement
- Sort seul par le bord

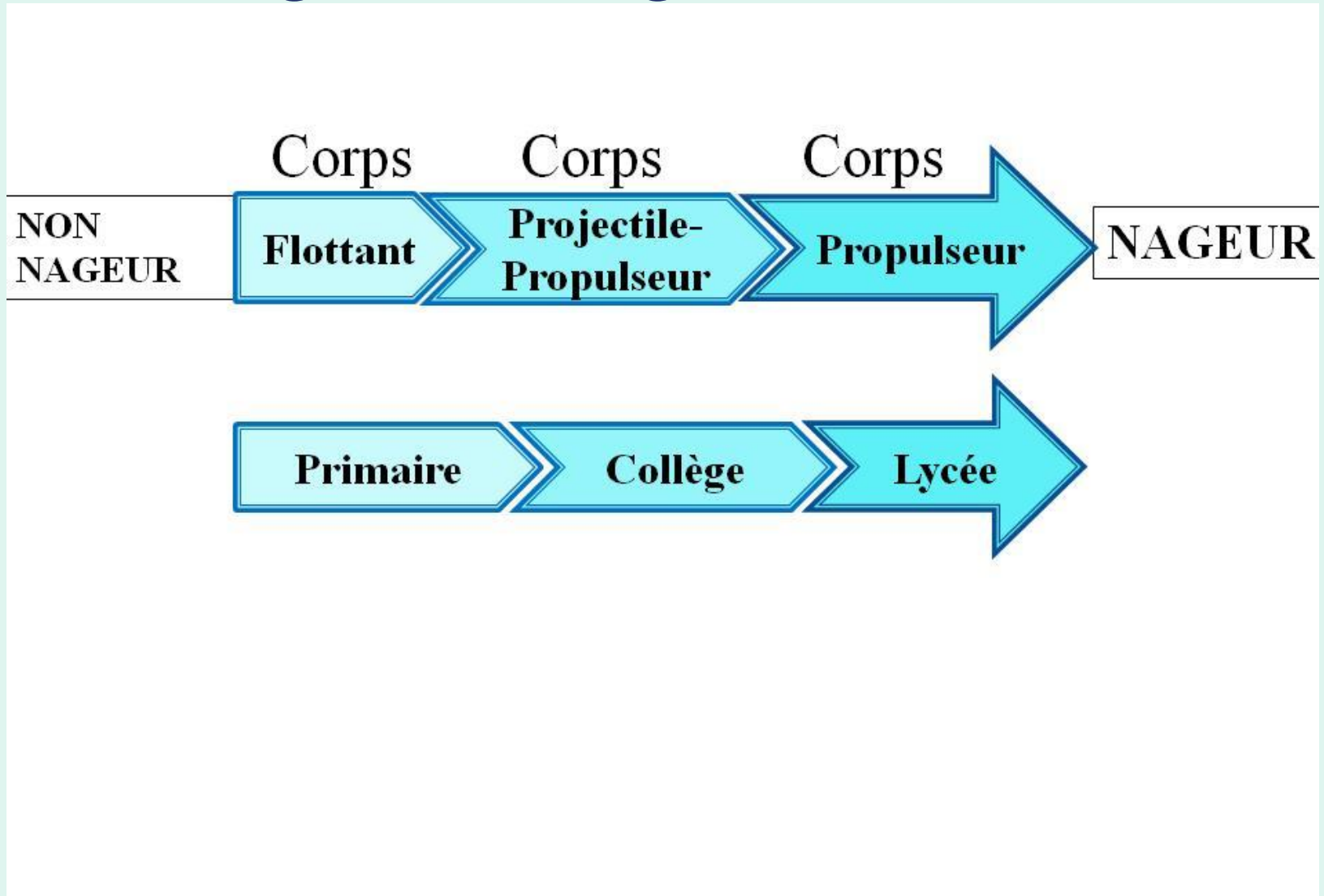
L'élève en réussite poursuit son parcours :

- Entre dans l'eau en sautant en allumette sans se déformer et remonte passivement
- Explore la profondeur en plongeant en canard et ramasse un objet.
- Sort seul par le bord

Le savoir nager

- La nouvelle attestation du savoir nager s'adresse principalement aux cycles 3, à valider en fin de CM2 pour les élèves qui le peuvent.
- Cette attestation sera reconnue hors de l'école
- Le test préalable à la pratique des activités nautiques n'est pas abrogé mais si les élèves possèdent le savoir nager, ils n'ont plus besoin de ce test.
- Validation du savoir nager en présence d'un MNS (1er degré)

Du non nageur au nageur



Prise en charge des groupes

Proposition d'organisation :

- l'enseignant = groupe avancé
- Le parents agréé = groupe intermédiaire (immersions, flottaison)
- Le MNS = groupe débutant (entrée et déplacements)
- ► à mi séance le parent et le MNS changent de groupe

Construire une unité d'apprentissage

- ▣ Projet de bassin